

ANNEXE II

METHODES ET PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION  
FINANCIERE DE LA PROTECTION SOCIALE DES  
IMMIGRES

Annexe 2.1. Evaluation du montant des prestations de  
vieillesse versées aux étrangers

A - Régime général

1. Source utilisée

La CNAV constitue chaque année un échantillon au 1/90e des retraités. Les calculs ont été effectués à partir de l'échantillon constitué au 31/12/82. Les effectifs de cet échantillon se répartissent comme suit : 52 811 Français, 4038 Etrangers, 1108 non ventilables. Les principales nationalités sont :

Belges : 513, Italiens : 916, Allemands 198, Autre CEE : 51  
Total CEE:1678  
Espagnols : 549, Portugais : 182, Polonais : 405, Autres Europe : 180  
Total Europe hors CEE : 1316  
Algériens : 878, Marocains : 71, Tunisiens : 26, Autres Afrique: 14  
Total Afrique : 989  
Reste du Monde : 55

2. Méthode

Les chiffres obtenus à partir de l'échantillon ont été multipliés par le taux de sondage. Ceci aboutit aux résultats suivants :

2.1. Effectifs : d'après l'échantillon le nombre de retraités est de 5216130, d'après les statistiques de la CNAV il est de 5216947.  
2.2. Montants versés : d'après l'échantillon les montants versés sont de 109729 millions, soit 4,7% de plus que les résultats comptables (104 381 millions).

Ce décalage tient à deux raisons principales :

a) Le sondage retient les effectifs au 31/12/1982. Les nouveaux retraités de 1982, dont le nombre est supérieur aux décès enregistrés cette même année, sont comptés en année pleine dans les calculs menés à partir de l'échantillon.

b) Le calcul mené à partir de l'échantillon retient les montants de pensions au 31/12. Ils sont supérieurs aux montants moyens de l'année 1982, qui sont ceux des résultats comptables. Les résultats des calculs conduits à partir de l'échantillon ont donc été minorés et redressés à partir des résultats comptables.

.../...

### 3. Principaux résultats

#### 3.1. Prestations

Le tableau suivant donne les montants versés en millions de Francs

Nationalité	DROITS PROPRES		DROITS DERIVES		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Français	47 628	43 934	56	10 175	101 793
CEE	1 257	428	Non significatif	431	2 119
Europe hors CEE	1 185	553	"	273	2 011
AFRIQUE	918	27	"	215	1 161
Reste du Monde	60	27	"	16	103
Total Etran.	3 420	1 034	2	936	5 393
Non ventilés	987	748	1	357	2 093
TOTAL	52 035	45 717	59	11 468	109 279

Les étrangers perçoivent 5 393 millions sur un total de 107 186 millions (en excluant les non ventilables). Le redressement d'après les comptes de la Sécurité Sociale de 1982 conduit à la répartition suivante :

Français : 99 129 MF Etrangers : 5 252 MF Total : 104 381 MF

Il convient de ventiler les subventions affectées (versements de l'Etat pour le FNS et le L676). Au total les prestations à financer sur cotisations sont de :

Français:91 019 Etrangers:4 665 Total:95 684

#### 3.2. Répartition des effectifs selon la résidence et la nature du droit

Chaque case du tableau comporte trois nombres : le nombre de bénéficiaires non résidents, le nombre total de bénéficiaires, le pourcentage de non résidents.

Nationalité	DROITS Propres Hommes	DROITS Propres femmes	DROITS Dérivés Femmes	TOTAL (y compris les Droits dérivés hommes).
FRANCAIS	169 21 081 0,8%	113 24 658 0,5%	51 7 016 0,7%	333 52 811 0,6%
CEE	579 891 65,0%	188 361 52,1%	314 424 74,1%	1 082 1 678 64,5%
EUROPE hors CEE	281 702 40%	112 373 30%	135 240 56,3%	529 1 316 40,2%
AFRIQUE	592 759 78%	Non significatif	178 207 86%	776 989 78,5%
ETRANGERS	1 457 2 377 61,3%	313 775 40,4%	631 882 71,5%	2 403 4 038 59,5%

- a) Quelles que soient les nationalités regroupées, le pourcentage de non résidents connaît la même hiérarchie :
- 1° Droits dérivés femmes
  - 2° Droits propres hommes
  - 3° Droits propres femmes

Cette hiérarchie est conforme au schéma classique d'une immigration masculine isolée et temporaire.

b) Pour un même droit, le pourcentage varie selon la nationalité.

- droits propres femmes: il est maximal pour l'Europe hors CEE

- droits propres hommes : il est possible de distinguer plusieurs types d'immigration: une immigration de peuplement pour l'Europe hors CEE, immigration temporaire pour la CEE et immigration de main-d'oeuvre temporaire pour l'AFRIQUE.

- droits dérivés femmes : symétriquement, le pourcentage de non résidents est maximal chez les africains et minimal pour les Européens hors CEE.

3.3 Répartition des montants unitaires moyens selon la résidence, la nature du droit et la nationalité.

Montant unitaire pour les non-résidents (en Francs par trimestre).

	Droits propres hommes	Droits propres femmes	Droits dérivés femmes	TOTAL
FRANCAIS	4.487	4.353	3.027	4.214
CEE	2.503	2.203	2.296	2.390
EUROPE hors CEE	2.728	2.370	2.143	2.499
AFRIQUE	2.727	2.412	2.831	2.749
TOTAL étrangers	2.651	2.268	2.424	2.540

Montants unitaires pour les résidents (en Francs par trimestre).

	Droits propres hommes	Droits propres femmes	Droits dérivés femmes	TOTAL
FRANCAIS	6.290	4.952	4.036	5.361
CEE	6.548	4.486	4.344	5.535
EUROPE hors CEE	5.996	4.870	4.455	5.417
AFRIQUE	5.595	3.699	3.258	5.121
TOTAL étrangers	6.127	4.685	4.261	5.428

B - Régimes complémentaires

1) Source utilisée

La Caisse Nationale de Retraite des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics (CNRO) établit chaque année des statistiques sur les effectifs cotisants, les allocataires et le montant des prestations versées, en distinguant le critère nationalité. En revanche l'Association des Régimes de Retraites Complémentaires (ARRCO) ne distingue pas la variable étranger et n'a pu le faire ; c'est la raison pour laquelle seule une estimation est fournie, à partir des résultats relatifs à la CNRO et aux caisses de retraite complémentaire de Renault.

2) Méthode

Les prestations : pour la CNRO, les nombres des retraités, de veuves directes et de veuves de réversion, ainsi que le nombre de points servis sont connus par nationalité au 1.1.1982. Par ailleurs, la valeur du point au 1/07/82 était de 1,5560 F.

Les cotisations ont été calculées à partir du nombre de cotisants en 1982, du salaire moyen annuel, du nombre de jours travaillés et du niveau relatif de salaire pour la nationalité considérée. Le taux de cotisation est de 4,6% pour la retraite obligatoire et de 0,85% pour le régime supplémentaire auquel adhèrent 20% des entreprises. Les résultats obtenus sont cohérents avec les comptes financiers de la CNRO, relatifs à l'année 1982. Les erreurs induites par les hypothèses - effectifs au 1/1, valeur du point au 1/07 par exemple - se compensent.

Les montants de prestations indiqués pour les caisses de retraite complémentaire de Renault résultent du fichier des allocataires. Ces statistiques sont exhaustives.

L'estimation fournie pour l'ARRCO résulte :  
- pour les cotisations, du montant des cotisations ARRCO multiplié par le pourcentage des cotisations étrangères par rapport aux cotisations françaises déterminées dans l'annexe relative aux cotisations (2-6) soit 7,94%.

- pour les prestations, du montant des prestations ARRCO multiplié par la part relative des allocataires étrangers (7,1%, par analogie avec le régime général). Il est supposé que la moyenne des pensions est la même pour les français et les étrangers, ce qui minore l'excédent.

### 3 - Résultats

#### 3.1. - CNRO - Allocations et cotisations annuelles

ANNEE 1982	Nombre de cotisants (1)	Nombre de pensionnés (2)	1/2	Pension unitaire (en F)	TOTAL pensions (MF) (3)	TOTAL coti- (MF) (4)	BILAN (MF) 4 - 3
FRANCE	1 245 001	671 677	1,85	3 988	2678,5	2420,5	257,9
ETRANGERS	492 604	215 451	2,29	4 622	995,9	1041,8	+45,9
dont ESPAGNE							
ITALIE	88 380	126 656	0,70	5 443	689,4	207,4	-482,0
POLOGNE							
Autres CEE							
dont PORTUGAL							
ALGERIE	344 631	56 730	6,07	4 082	231,6	729,5	+497,9
MAROC							
TUNISIE							
TOTAL	1 737 605	887 119	1,96	4 142	3674,4	3462,4	-212,0

#### Répartition en 1980 des allocataires étrangers selon le pays de Résidence

Nationalités d'origine	FRANCE	Pays d'Origine	Ensemble
ITALIENS	86,7	13,3	100
AUTRES CEE	75,2	24,8	100
ESPAGNOLS	91,7	8,3	100
PORTUGAIS	44,8	55,2	100
POLONAIS	97,6	2,4	100
ALGERIENS	53,0	47,0	100
ENSEMBLE	77,0	22,8	100

#### 3.2. Caisse de retraite des salariés de Renault (CRI)

Situation au 25/4	Nombre de pensionnés	Pension unitaire (enF)	Total en MF
Français	115 803	2495,1	288,9
Etrangers (dont versé à l'étranger)	9 763 (2 374)	2173,9 (1 237,2)	21,9 (2,9)
TOTAL	125 566	2470,1	310,2

#### 3.3. Estimation ARRCO

- cotisations totales 1982 = 46 755 MF  
cotisations des salariés étrangers :  $46\ 755 \times 7,94\ \% = 3\ 712\ \text{MF}$
- allocations totales versées en 1982:  $41\ 855 \times 7,10\ \% = 2\ 971\ \text{MF}$

L'excédent représente donc 19% des cotisations pour les étrangers contre 10,5% pour la population totale (avant versement aux différentes réserves et prise en compte des différentes charges de fonctionnement).

ANNEXE N° 2.2. : Evaluation du montant des prestations de maladie versées aux étrangers par le régime général

SOURCES UTILISEES :

1.1. Panel des assurés de la CNAMTS, (qui représente 106 caisses primaires, soit l'ensemble de la France sauf l'Ile-de-France et le département du Rhône).

L'utilisation de ce panel fournit le remboursement moyen par tranche d'âge (de 10 ans) et par nationalité (Français et étrangers), en médecine ambulatoire et en médecine hospitalière, des assurés ayant demandé au moins un remboursement en 1982.

1.2. Enquête Santé de l'INSEE et du CREDOC de 1980-81 :

1.3. Enquête Hospitalisation du CREDOC de 1980 :-

HYPOTHESES UTILISEES :

2.1. Médecine ambulatoire

Deux hypothèses alternatives ont été retenues :

H1. La probabilité de faire appel au moins une fois au médecin est, pour une classe d'âge donnée, identique pour les Français et les étrangers.

H2. La probabilité de faire appel au moins une fois au médecin est, pour un âge donné, inférieure de 20 % pour les étrangers (cette hypothèse résulte de l'enquête INSEE-CREDOC le nombre de séances chez le médecin est de 4,11 pour les étrangers et de 5,29 pour les Français).

2.2. Médecine hospitalière

La dépense moyenne par personne est la moyenne pondérée de la dépense unitaire moyenne pour les Français et de la dépense unitaire moyenne pour les étrangers.

Deux hypothèses alternatives ont été retenues pour la pondération :

H1. Le poids des étrangers est égal à leur poids dans la population hospitalisée au jour de l'enquête (pondération par le stock).

H2. Le poids des étrangers est égal à leur poids dans la population sortante pendant la période de l'enquête (pondération par les flux).

2.3. Il a été admis que la répartition des autres dépenses du régime général (indemnités journalières, maternité, invalidité, décès) était égale à la répartition entre Français et étrangers des dépenses de médecine ambulatoire et de médecine hospitalière.

### 3.1. Médecine ambulatoire

(Français)

Age	Caso moyenne ambulatoire	Eff recensement	Conso potentielle en Millions	Proba Med 3 mois*	Proba annuelle	Consommation réelle
<10	739,35	6.328.320	4.678,84	0,61	0,98	4.585,27
10-20	734,70	8.040.020	5.907,00	0,40	0,87	5.139,09
20-30	1.121,14	7.846.880	8.797,45	0,44	0,90	7.917,71
30-40	1.202,83	7.318.420	8.802,82	0,47	0,92	8.098,59
40-50	1.535,09	5.460.780	8.382,79	0,49	0,93	7.795,99
50-60	2.243,31	5.947.560	13.342,22	0,53	0,95	12.675,11
60-70	3.270,84	4.154.400	13.588,38	0,64	0,98	13.316,61
70-80	4.029,53	3.710.200	14.959,36	0,75	0,99	14.800,86
80 et +	4.271,26	1.786.520	7.630,69	0,75	0,99	7.554,38

total : 81.883,61

(Etrangers)

Age	Caso moyenne ambulatoire	Eff recensement	Conso potentielle en Millions	Proba Med 3 mois*	Proba annuelle	Consommation réelle
<10	499,99	621.960	310,97	0,61	0,98	304,75
10-20	726,71	604.660	439,41	0,40	0,87	382,29
20-30	871,84	579.360	505,11	0,44	0,90	454,60
30-40	1.303,11	678.780	884,53	0,47	0,92	813,76
40-50	1.154,21	502.740	580,27	0,49	0,93	539,65
50-60	1.814,16	319.980	580,49	0,53	0,95	551,47
60-70	3.230,33	164.180	530,36	0,64	0,98	519,75
70-80	3.709,66	134.660	499,54	0,75	0,99	494,55
80 et +	4.956,88	73.780	365,72	0,75	0,99	362,06

total : 4.422,88

Méthode : on multiplie les consommations moyennes (source : panel CNAM) par les effectifs du recensement, et on obtient la consommation potentielle. La "Proba Med 3 mois" est la probabilité, pour une classe d'âge donnée, d'avoir au moins une séance chez le médecin (source : enquête INSEE). La probabilité annuelle est obtenue à partir de la probabilité précédente par la formule  $1 - (1-p)^4$ . La consommation réelle est égale au produit de la consommation potentielle par la probabilité annuelle.

Hypothèse n° 1 : les probabilités de consommation française et étrangère sont les mêmes pour chaque tranche d'âge.

Les Français ont alors consommé 81.883,61 millions de Francs et les étrangers 4.422,88, soit

$$\frac{4.422,88}{4.422,88 + 81.883,61} = \frac{4.422,88}{86.306,49} = 5,12 \% \text{ des dépenses de médecine ambulatoire,}$$

soit, en se restreignant au champ de la CNAMTS :

$$5,12 \% \times 71.178 = 3.648 \text{ Millions.}$$

Hypothèse n° 2 : La probabilité de consommation des étrangers est égale à 0,8 fois la probabilité correspondante des Français.

- Les Français représentent alors

$$\frac{4.422,88 \times 0,8}{81.883,61 + 4.422,88 \times 0,8} = \frac{3.538,30}{85.421,91} = 4,14 \%$$

.../...

des dépenses de médecine ambulatoire soit, pour la CNAMTS,

$$4,14 \% \times 85.421,91 = 3.538,00 \text{ Millions.}$$

### 3.2. Médecine hospitalière

- La CNAMTS a remboursé aux Français qui ont consommé 2.367,67 F pour les dépenses hospitalières

- Pour les étrangers, le chiffre correspondant est de 2.129,91 F.

- D'après l'enquête hospitalisation du CREDOC, les Français représentent  $\frac{143}{1883} = 7,6 \%$  des stocks et  $\frac{175}{2165} = 8,1 \%$  des flux.

H1. En pondérant par les stocks, les étrangers représentent donc  $\frac{2.129,91}{2.367,67 \times 92,4 \% + 2.129,91} = 6,9 \%$  des dépenses

hospitalières, soit :  $6,9 \times 10^{-2} \times 88.371 = 6.098 \text{ millions.}$

H2. En pondérant par les flux, les étrangers représentent

$\frac{2.129,91}{2.367,67 \times 0,919 + 2.129,91 \times 0,081} = 7,3 \%$  des dépenses hospitalières,

soit :  $7,3 \% \times 88.371 = 6.479 \text{ Millions}$

### 3.3 Récapitulation

Probabilité de recouvrir à la médecine de ville	Médecine hospitalière pondérée par	
	les stocks	les flux
Egales	9.746,00	10.127,00
Inférieures	9.636,00	10.017,00

Soit en pourcentage :

	Pondération par stock	Pondération par flux
Proba. égales	6,1 %	6,3 %
Proba. inférieures	6,0 %	6,3 %

D'après la CNAMTS, les prestations du régime général ont été, en 1982, pour l'ensemble des risques, de 159.449 milliards (y compris donc la maternité, les indemnités journalières, l'invalidité).

Les étrangers ont donc consommé de 6 à 6,3 % de ce montant, soit : de 9.573 à 10.052 millions

L'hypothèse la plus vraisemblable (probabilité de consommer en ville inférieure, et pondération par les flux) conduit à 6,3 %, soit : 10.052 millions

ANNEXE 2 - 3

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Données utilisées:

Statistiques nationales d'accidents du travail source :C.N.A.M.T.S.

Hypothèses retenues:

- proportionnalité des dépenses au nombre de journées perdues pour les prestations d'incapacité temporaire
- proportionnalité des dépenses aux taux d'incapacité cumulés pour les prestations d'incapacité permanente

Calculs effectués:

(dépenses-incapacité temporaire fr./étr.)=(%journées perdues)X(dépenses totales-incap.temp.)  
 (dépenses-incapacité permanente fr./étr.)=(%taux d'incapacité)X(dépenses totales-incap.perm.)

Résultats:

En 1982 (M.F.)

	étrangers	total
prestations incap.temp.	1570 22%	7105 100%
prestations incap.perm.	2856 20%	14139 100%
total	4426 21%	21244 100%
effectifs employés %	6,1%	100%

Résultats détaillés:

En 1982 (M.F.)

		français	maghrébins	autres étrangers	nationalité inconnue	total
incap. temp.	nombre de journées perdues (%)	77,0	10,6	11,5	0,9	100
	prestations	5.471	753	817	64	7.105
incap. perm.	taux d'incap. (%)	78,9	8,8	11,4	0,9	100
	prestations	11.156	1.244	1.612	127	14.139
total des prestations (%)		16627 78,3	1.997 9,4	2.429 11,4	191 0,9	21.244 100
effectifs employés (%)		93,9	2,1	4,0		100

Remarques: la nationalité d'un certain nombre de bénéficiaires de prestations n'est pas connue. Etant donné la faible importance relative des chiffres correspondants (moins de 1%), une sous-répartition de ceux-ci n'affecterait pas sensiblement les résultats obtenus. Il en est de même pour les 21M.F. de dépenses non ventilables (autres charges techniques) qui s'ajoutent aux 21.244M.F. de prestations versées.

EVALUATION DU MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES  
VERSEES AUX ETRANGERS  
(Régime général)

1 - Les sources utilisées

1.1. Montants des prestations versées en 1983 pour la CAF de la Région parisienne par nationalité et par nature des prestations

C'est le résultat d'un traitement effectué par le centre informatique de la caisse sur l'ensemble de son fichier, à la demande du groupe. Cette approche par le biais d'une caisse locale (qui représente néanmoins 38% des allocataires étrangers recensés par la CNAF) était rendue nécessaire du fait de l'inexistence de fichiers ou d'échantillons au niveau de la CNAF.

Les principaux résultats figurent au tableau A ci-après.

1.2. Nombre d'allocataires et d'enfants bénéficiaires de prestations de la CAF de la Région Parisienne et de la CNAF par nationalité au 31.12.83

Les données de base ont été fournies par les caisses. Le groupe a ensuite ventilé le nombre de personnes de nationalité indéterminée entre les autres nationalités et le nombre de Maghrébins entre les trois nationalités du Maghreb. En ce qui concerne la CNAF, le groupe a ajouté aux chiffres fournis, ceux qu'il a évalué pour les 8 caisses ne figurant pas dans la statistique de la CNAF (cf. 3.2.3.). Les données figurent aux tableaux B et C ci-après.

1.3. Divers chiffres fournis par la CNAF pour 1983

Ils figurent au tableau E ci-dessous.

2) Autres données utilisées

Il s'agit des premiers résultats du recensement de 1982 publiés par l'INSEE et notamment de la répartition de la population par nationalité et par département ainsi que par taille de familles et par nationalité.

3) Hypothèses retenues

3.1. L'hypothèse centrale

L'hypothèse principale -simplificatrice- a été de considérer que : 1° Le montant unitaire des prestations familiales proprement dites (allocation familiale, complément familial et allocation logement familiale essentiellement) - plus ou moins proportionnelles au nombre d'enfants - par enfant bénéficiaire, calculé grâce aux chiffres de la région parisienne, est la même pour la France entière que pour la région parisienne.

2° Le montant unitaire des autres prestations versées par les CAF et financés par les cotisations familiales (l'aide personnalisée au logement pour sa part financée par les CAF (46%)

et l'allocation aux adultes handicapés à l'exclusion de l'allocation sociale) par allocataire est également le même pour la France entière que pour la région parisienne. Ce second point concerne des montants beaucoup plus réduits que le premier.

Cette hypothèse est simplificatrice car les facteurs autres que le nombre d'enfants par famille n'ont pas été pris en considération lors de l'évaluation des montants pour la France entière. Ce sont des facteurs pour lesquels les données chiffrées par nationalité ne sont pas disponibles : revenu des familles, loyer payé, nombre de naissances essentiellement.

Faute de place, les montants unitaires calculés ne figurent pas dans la présente annexe.

### 3.2. Les autres hypothèses retenues

#### 3.2.1. Ventilation des effectifs de nationalité inconnue: au prorata des effectifs de nationalité connue.

Elle a été effectuée au prorata des effectifs de nationalité connue. Le service statistique de la CNAF et la prudence recommandent un tel procédé bien que, si l'on se réfère à l'indicateur que constitue le nombre d'enfants par famille, il semble que les effectifs de nationalité inconnue contiennent une proportion d'étrangers plus élevée que les effectifs de nationalité connue, tant pour la CAF de la région parisienne que pour la CNAF.

#### 3.2.2 Effectifs moyens d'allocataires et d'enfants pour 1983

Le service statistique de la CAF de la région parisienne estime lui-même que les effectifs au 31 décembre constituent la meilleure approximation des effectifs moyens.

#### 3.2.3 Evaluation des effectifs des caisses ne figurant pas dans la statistique de la CNAF (les 6 caisses du Languedoc-Roussillon, celles du Puy-de-Dôme et de Rouen).

Pour cela, on a supposé que, pour chaque nationalité prise séparément, les rapports des nombres d'allocataires d'une part, d'enfants bénéficiaires d'autre part, à la population totale concernée étaient les mêmes pour le ressort des 8 caisses citées que pour le reste de la France.

#### 3.2.4. Répartition des dépenses de fonctionnement et d'action sociale par nationalité

A l'instar des gestionnaires des CAF de la région parisienne et de Lyon, le groupe a estimé que l'allocataire représentait la meilleure "unité d'oeuvre" disponible. Aussi ces dépenses sont-elles ventilées au prorata du nombre d'allocataires, bien que des éléments ponctuels (faute de place, nous ne pouvons ici que renvoyer le lecteur aux références bibliographiques page 2 ) puissent conduire à penser que la part imputable aux immigrés est parfois supérieure à leur part dans le nombre des allocataires.

#### 4) Principaux calculs effectués

Nota de 4.1. à 4.4 chaque nationalité est distinguée.

4.1 Montant unitaire des prestations familiales par enfant

= montant versé par la CAF de la région parisienne / (nombre d'enfants bénéficiaires de la même caisse).

4.2 Montant des prestations familiales versées en 1983

= (Montant unitaire par enfant) x (nombre d'enfants bénéficiaires pour la France entière)

4.3 Montant des autres prestations (46% de l'APL et de l'AAH) versées en 1983

= Mêmes opérations qu'en 4.1 et 4.2 mais en passant par le montant unitaire par allocataire et non plus par enfant.

4.4 Montant de l'ensemble des prestations versées aux étrangers en 1983

= 4.2 + 4.3 (cf tableau D ci-dessous).

4.5 Montant de l'ensemble des dépenses des CAF en faveur des allocataires étrangers et financées par les cotisations familiales (1)

= 4.4. + (dépenses de fonctionnement (2) et d'action sociale)

+ (contribution de la CNAF au F.A.S.T.M.)

+ (prestations versées hors pétropole).

cf tableau E.

#### 5) Tableaux et résultats

A - Prestations versées par la CAF de la région parisienne en 1983 par nationalité, en milliers de francs.

Nationalité	Allocations familiales AF.	Complément familial CF.	Al.logement familiale APL.	Autres prest. familiales	TOTAL prest.fam.	Aide perso. au logement APL.	Al.adultes handicapés AAH.	Al.logement sociale ALS.	TOTAL général
CEE	97.449	28.505	20.902	17.512	164.368	6.378	4.228	13.750	188.724
Espagnols	81.855	28.787	18.346	16.172	145.160	5.137	109	7.171	157.577
Portugais	427.449	196.353	112.525	87.061	823.388	19.662	151	3.638	846.839
Algériens	665.803	221.084	209.640	146.271	9.242.798	66.300	382	10.100	1.319.580
Marocains	193.520	84.350	70.149	43.271	391.290	22.131	112	1.983	415.916
Tunisiens	154.371	68.694	56.157	31.977	311.199	12.267	395	5.399	329.260
Autres pays	310.347	157.075	150.441	109.296	727.159	43.625	11.365	19.265	801.414
Total Etrangers	1.930.794	784.848	638.160	451.560	3.805.362	175.500	16.742	61.306	4.058.970
en % du Total	30,1	32,7	36,0	23,6	30,4	27,1	1,9	6,4	27,1
Total Français	4.494.206	1.615.152	1.132.840	1.458.440	8.700.638	472.500	866.258	901.694	10.941.090
Total	6.425.000	2.400.000	1.771.100	1.910.000	12.506.000	648.000	883.000	963.000	15.000.000

(1) et probablement également en partie (pour 1983) par la contribution de solidarité de 1% sur les revenus.

(2) Nettes de la contribution du FNAL.

B - Nombre d'allocataires et d'enfants bénéficiaires de la CAF de la région parisienne au 31.12.83

	Allocataires			Enfants	
Français	591425	77,5%		1 211 525	73,8%
CEE	10942	6,4	100,0%	23 510	5,4
Espagnols	9308	5,4		19 515	4,5
Portugais	48841	28,4		105 613	24,6
Algériens	38076	22,2		126 643	29,4
Marocains	13476	7,9		36 832	8,6
Tunisiens	11865	6,9		29 377	6,8
Afrique Noire	12836	7,5		31 843	7,4
Autres pays	26308	15,3		56 903	13,2
Total Etrangers	171652	22,5		430 236	26,2
TOTAL	763077	100,0		1 641 761	100,0

C - Nombre d'allocataires et d'enfants bénéficiaires de la CNAF au 31.12.83

	Allocataires			Enfants	
Français	4080666	89,6%		8 568 996	89,6%
CEE	50671	10,7	100,0%	114 212	8,9
Espagnols	34676	7,3		75 157	5,8
Portugais	119222	25,3		279 062	21,7
Algériens	96681	20,3		380 436	29,5
Marocains	53735	11,4		117 673	9,1
Tunisiens	26362	5,6		85 836	6,7
Autres Pays	90787	19,2		235 360	18,3
Total Etrangers	472134	10,4			1 287 736
TOTAL	4552800	100,0		9 856 732	100,0

D - Prestations versées par la CNAF en 1983 par nationalité : estimation et comparaison avec les chiffres globaux réels 1983. (en milliers de francs)

Nationalité	AF	CF	ALF	Total prests. familiales	Autres (1) prestations	TOTAL
CEE	470.841	140.272	102.813	799.503	33.165	831.668
Espagnols	313.533	112.302	71.539	559.046	9.209	568.256
Portugais	1.123.326	525.547	301.047	2.175.645	22.446	2.198.091
Algériens	1.989.227	672.740	637.642	3.733.371	78.409	3.811.178
Marocains	614.915	272.977	226.921	1.250.115	41.040	1.291.156
Tunisiens	448.606	203.315	166.137	909.286	13.415	922.701
Autres Pays	818.596	421.969	403.923	1.928.471	51.554	1.980.025
Etrangers en % du total	5.779.044 15,4	2.349.122 17,1	1.910.072 19,3	11.354.437 15,6	249.238 9,2	11.603.675 14,4
Français	31.787.071	11.423.809	8.012.464	61.538.758	7.476.596	69.015.354
Total estimé A	37.566.115	13.772.931	9.922.536	72.893.195	7.725.834	80.619.029
Total stats CNAF B	39.221.000	16.248.000	10.936.000	77.512.000	12.609.000	90.121.000
Ecart A/B en %	4,2	15,2	9,3	6,0	38,7	10,5

-Remarque :

Les différences s'expliquent relativement aisément par les hypothèses retenues :

- l'estimation est très bonne pour les allocations familiales car celles-ci sont presque exactement proportionnelles au nombre d'enfants par famille.

- Inversement l'estimation est moins bonne pour le complément familial qui est moins proportionnel au nombre d'enfants.

- Les grandes différences pour l'APL et l'AAH s'expliquent par les spécificités de la région parisienne par rapport à la France entière :

- répartition entre APL et ALS favorable à cette dernière ;
- taille réduite des logements des familles ;
- proportion d'handicapés inférieure ;

E - Ensemble des dépenses en faveur des immigrés financées par les cotisations familiales (en milliers de Francs).

Total prestations	11 603 675
dépenses de fonctionnement et d'action sociale	1 067 903
Contribution au FASTM	797 000
Prestations hors métropole	797 212
<b>TOTAL</b>	<b>14 265 790</b>

(1) Autres prestations =  $(0,46 \times \text{APL}) + \text{AAH}$ . Toutefois l'AAH est remboursée par l'Etat en 1983 (mais pas en 1982, année de référence du présent rapport).

.../...